

## Tierce opposition? Et qualifier la presence de 2 demandeurs

Par **basetto**, le **20/03/2008** à **15:31**

Bonjour,

Je suis étudiante en première année. Mon chargé de TD nous a demandé de faire une fiche d'arrêt. Au sein de l'arrêt, on a deux parties qui se font demandeurs. Y-a-t-il un terme juridique pour qualifier ce phénomène?

De plus, l'un des parties assigne en tiers opposition. Qu'est ce qu'assigner en tiers opposition?

Par **Murphys**, le **20/03/2008** à **20:17**

Etonnant de demander à des élèves de première année de parler de la tierce-opposition...c'est le sujet de thèse d'un des chargés de TD en Procédure civile.

Pour faire simple, la tierce opposition est une opposition à un jugement formulée par des personnes qui n'ont pas été parties à un procès alors qu'elles avaient intérêt à y être défendues. Si elle est acceptée, le jugement peut être modifié en fait et en droit mais seulement pour ce qui les concerne elles.

Par **basetto**, le **20/03/2008** à **21:17**

Merci!!!!